MARCOLES

BULLETIN

MUNICIPAL

Décembre 2009

Le Maire,

les adjoints,

l'ensemble du conseil municipal

vous présentent leurs

Meilleurs vœux !

Bonne Année 2010 !

Sommaire

Sommaire - 3
Le mot du Maire - 4
Du nouveau à l'école - 5
Travaux réalisés ou en cours - 6
19 septembre : une journée d'inaugurations - - - - - - - - - - - - - - - - 9
Eoliennes et photovoltaïque - 10
Une politique municipale du logement - 12
Poursuivre l'aménagement du bourg - 13
En bref - 14
La page de l'opposition - 17
Les pages des associations - 18
Association de Gymnastique Volontaire - - - - - - - - - - - - - 19
Entente Sportive VITRAC-MARCOLES - - - - - - - - - - - - - - - - 20
Association pour le don de sang bénévole - - - - - - - - - - - 21
Les amis de l'église Saint-Martin de MARCOLES - - - - - - 22
Association Vent de la Châtaigne - - - - - - - - - - - - - - - - - - - 23
ACCA de Marcolès - 24
Avec l'association « Los Esclops » - - - - - - - - - - - - - - - - - - 25
Avec les Confipotes… Faites du théâtre ! - - - - - - - - - - - - 26
Comité d'animation culturelle - 27
Amicale des Parents d'Elèves de MARCOLES - - - - - - - - 28
Découverte et solidarité au Burkina-Faso - - - - - - - - - - - - 30
Communiqué de la Mutualité Sociale Agricole d'Auvergne - - - 31

Le mot du Maire

Des ressources de plus en plus incertaines…

Au printemps, après le vote du budget, nous essaierons de publier un bulletin « Spécial finances communales ». Il n'est pas facile de traiter simplement de ce sujet, complexe pour les non initiés ! Et pour les autres aussi !
Toutefois, il est nécessaire que ce qui reste « le nerf de la guerre », pour une collectivité comme pour tout autre, soit explicité aussi bien que possible.

En attendant, je voudrais souligner les difficultés grandissantes que rencontrent les collectivités locales dans le domaine des finances et surtout les incertitudes à venir qui vont nous imposer une grande prudence de gestion.
Il faut savoir que la plus grande partie de nos ressources provient de sommes que nous apportent des collectivités extérieures. En effet les impôts locaux perçus directement par la commune et les ressources propres à la commune (services, loyers, redevances…) constituent à peine 40% de nos recettes de fonctionnement, l'Etat nous apportant le reste dans le cadre de ses dotations… Quant à nos investissements, nous avions jusqu'ici obtenu des subventions extérieures (du département, de la région, de l'état, et même de l'Europe) qui représentent en moyenne de l'ordre de 50% des sommes investies.

Or, la situation financière de toutes ces collectivités est bien délicate et il est clair que les subventions sont d'ores et déjà bien plus rares que ces dernières années. La lecture des pages qui suivent le démontrera pour certaines de nos réalisations ou de nos projets.

De plus, les réformes en cours de la taxe professionnelle et les incertitudes sur les contours de la future fiscalité locale, conjugués à la réforme annoncée des collectivités locales nous font penser que l'avenir des ressources des communes- et plus généralement des collectivités de proximité- s'annonce pour le moins morose.

Dans un tel contexte, plusieurs orientations s'imposent à nous. D'abord, une autre façon d'aborder les investissements, plus prudente, imposant des plans de financement parfaitement bouclés et garantis, tant en dépenses qu'en recettes. Ensuite, une réflexion approfondie sur tout ce qui peut constituer de nouvelles recettes pour nos finances, sans rien sacrifier, sans rien négliger… Enfin une attention toute particulière portée à notre patrimoine dont l'entretien reste pour nous une des toutes premières sources de dépenses (Voirie, eau, assainissement, bâtiments…).
Malgré tout, fidèle à ce que nous avons toujours dit, je ne proposerai pas d'augmentation des taux des impôts locaux, car ceux-ci sont déjà suffisants à nos yeux, compte-tenu des évolutions des revenus de nos contribuables.

Que ces considérations sérieuses, mais lucides, ne nous empêchent pas d'espérer une belle année 2010… C'est en tout cas ce que je souhaite à chacun d'entre vous !

Christian MONTIN

Du nouveau à l'école…

Le personnel :

Après de longues années de très bons et loyaux services, Gérard PRUNET et Bernadette GINALHAC, côté enseignants et Jeanine PRAT côté personnel de service municipal, ont fait valoir leurs droits à la retraite. Un hommage mérité, accompagné de cadeaux leur a été rendu par le Maire et les parents d'élèves à l'occasion de la fête de l'école le samedi 20 juin.
Gérard PRUNET et Bernadette GINALHAC ont su donner le meilleur d'eux-mêmes pour les générations d'élèves qui leur ont été confiées depuis leur arrivée à Marcolès en 1991. Ils ont été remplacés par Marlène RODRIGUES et Sabrina SCHILLACK, respectivement en charge du cycle 3 et du cycle 2 alors que Chantal LHERITIER prend en charge la maternelle.
Jeanine PRAT, arrivée à l'école en 1985 a, elle aussi, assuré son rôle avec beaucoup de rigueur et de conscience professionnelle à un poste souvent ingrat et bien plus difficile qu'il n'y parait. Krystel CATALAN, titulaire du CAP « petite enfance » a été retenue pour la remplacer. Agnès PRAT, appelée a partager les fonctions de secrétaire de mairie après le départ de Brigitte ALARCON, a été remplacée par Nelly MAS, qui assure désormais le service de garderie et de surveillance de la cantine, ainsi que les tâches d'accueil à la piscine et au camping. Merci à tous ceux qui ont su assurer leur travail pour le mieux et nos vœux de pleine réussite à ceux qui arrivent !...

Travaux : le ravalement de la façade sud

Comme tous les ans, la municipalité a consacré un budget conséquent (25 500 €) pour que notre école communale soit toujours accueillante aux personnes qui y travaillent, mais surtout à la quasi soixantaine d'élèves qui la fréquentent. Cette année, ce sont deux salles de classe qui ont été repeintes et la façade de la cour qui a subi un ravalement complet, y compris la peinture des persiennes. Soulignons la qualité du travail -et le respect des délais- réalisé par Claude Bonnet qui a pris en charge la totalité du programme. L'an prochain, c'est la façade opposée qui bénéficiera d'un coup de neuf.

Equipement informatique : école numérique rurale

Voilà quelques années que nous envisagions, à la demande des enseignants de renouveler l'équipement informatique de l'école. Aussi, dès que nous avons eu connaissance du plan « Ecoles numériques rurales », l'école et la mairie ont déposé un dossier de candidature et, après quelques péripéties, nous avons figuré parmi les 31 écoles cantaliennes qui ont pu –ou vont- bénéficier de cette dotation. L'Etat, dans le cadre de son plan de relance de l'économie, donne une bourse de 9 000 €, représentant 80 % de la dépense engagée pour équiper les écoles retenues de 12 ordinateurs portables pour les élèves, un portable pour le maître, un tableau blanc interactif et d'autres périphériques annexes, ainsi que 1 000 € de logiciels et des moyens de formation et de suivi pour les enseignants. L'ensemble permet réellement d'intégrer ces nouvelles technologies dans le projet pédagogique de l'école.

Travaux réalisés ou en cours

L'aménagement du presbytère :

Ce chantier nous a occupé tout au long du premier semestre et a été mené à bien à un rythme très soutenu, grâce à une équipe de maitrise d'œuvre dynamique (cabinet Métafore et DDE) et surtout à des entreprises très réactives et efficaces (à l'exception peut-être des finitions - peintures et revêtements- qui ont fait l'objet de refus de réception et ont dû être reprises).
Beaucoup de marcolésiens ont tenu à se rendre compte par eux-mêmes de cet aménagement en participants aux « portes ouvertes » proposées par la municipalité à l'occasion de l'inauguration du 19 septembre.

Le financement définitif de l'opération est le suivant :

Coût des travaux aux entreprises : 258 718,60 € TTC
Etudes, maitrise d'œuvre, frais administratifs et divers : 49 835,29 € TTC
Coût total de l'opération : 308 553, 89 € TTC

Subventions : Etat : 53 863 € Conseil régional : 53 863 € Conseil général : 36 800 €
Total des subventions : 144 526 €

Fonds propres de la commune : 31 027,89 €
Emprunt : 133 000 € (3,10 % à la caisse des dépôts – Taux indexé sur livret A)
Montant de l'annuité : 11 221,75 €
Montant annuel des loyers : 14 028 €

Assainissement du secteur de Rigou :

Poursuivant la mise aux normes de notre réseau d'assainissement du bourg - après la mise en service de la station d'épuration dont le fonctionnement s'avère satisfaisant – l'entreprise Lapierre de Montsalvy est en train de réaliser la mise en séparatif du secteur de Rigou où les rejets des eaux usées se faisaient encore directement au ruisseau du Bel. Gêné par un sol très rocheux nécessitant à plusieurs reprises le recours au minage, le chantier va durer sans doute au-delà du mois de janvier, occasionnant une gêne réelle aux riverains et aux usagers de la route départementale obligés à supporter la déviation mise en place. Leur compréhension doit être soulignée car elle facilite grandement la réalisation d'un chantier difficile.

La mise en place de l'assainissement s'accompagne de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de France Télécom. De plus, nous avons décidé de procéder au busage des fossés afin de permettre un élargissement de la chaussée à un endroit où elle était bien étroite ! Remercions aussi les propriétaires riverains qui ont accepté la mise en place de déversoirs d'orage sur leurs terrains évitant ainsi un dimensionnement plus important des canalisations des eaux pluviales.

Le coût global de l'opération est prévu à 111 543 € et sera supporté essentiellement par le budget communal avec une participation du conseil général (16 836 € pour l'assainissement et 15 000 € pour la chaussée). Il convient de noter que l'état et l'agence de l'eau qui participaient auparavant au financement de ce type d'opération s'en désengagent aujourd'hui.

Voirie communale et rurale :

Au cours de l'été ont été réalisés les travaux annuels d'entretien de la voirie communale. Cette année, nous avons choisi de refaire les enduits sur le chemin du Bousquet et la partie haute de la voie communale de Vielcru. Mais l'essentiel du programme a porté sur la réfection et l'amélioration de la voie communale du Talarau à Billères, constituant une première tranche de travaux qui se poursuivra l'an prochain par des travaux sur la partie de Billères à la Croix de Cazes. Grâce à la compréhension des riverains, nous avons pu réaliser des travaux d'élargissement et de rectification de virages, améliorant ainsi la sécurité et les possibilités de croisement, notamment pour les véhicules lourds et les engins agricoles.

D'autre part, profitant des matériaux disponibles à partir du chantier de Rigou, nous allons travailler à l'amélioration de certaines portions de voirie rurale, essentiellement sur le secteur de Teulade, mais aussi à Maison Rouge, sur le chemin de l'Alteyrie (côté Puy des Fourches)…

Très long à traiter car concernant de très nombreux propriétaires et de très nombreuses parcelles, la mise en conformité cadastrale de notre voirie n'est pas tombée aux oubliettes et le nouveau conseil municipal a confirmé que les terrains acquis ou cédés par la commune le seraient au prix de 0,30 € le m2, la commune prenant à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Voirie départementale : RD 45, RD 20 et RD 617

Chacun d'entre nous suit avec intérêt l'évolution du chantier conduit par l'entreprise Daudé autour de l'Enseigne. Renseignements pris auprès du Conseil Général, maître d'ouvrage de l'opération, les travaux devraient reprendre dès le début de l'année. Les terrassements et l'empierrement devraient être achevés, le goudronnage sera mis en œuvre au printemps. Il va de soi que chacun –et en premier lieu les riverains du chantier !- est impatient de voir mis en service un nouveau tronçon de route aménagé avec notamment le croisement de l'Enseigne où la sécurité devrait se trouver grandement améliorée. A noter que, aux dernières nouvelles, le monument aux maquisards ne serait pas déplacé…

Concernant la suite des travaux, lors d'une visite du chantier (voir photo), le Président du conseil général a précisé qu'il serait amené à décider de la priorité qu'il conviendrait de retenir entre la poursuite du chantier entre le CD 20 et Mougeac ou bien le tronçon entre la Course du Mouton et Cabrières.

S'il est vrai que la liaison Roannes/Aurillac doit être améliorée et nous intéresse, n'est-il pas aussi logique de terminer les aménagements entrepris ?

Travaux sur le réseau d'eau et protection des captages :

Nous vous en avions parlé dans notre dernier numéro, et au cours de cette année, nous avons réalisé un gros travail de relevé et de cartographie de notre réseau d'eau potable et la mise en place des périmètres de protection, immédiats et rapprochés. Grâce à la compréhension des propriétaires et exploitants concernés, cette mise en place est en phase d'achèvement et a reçu un important soutien financier du département et de l'Agence de l'eau.

Après la pose de vannes et de compteurs sur les grandes antennes de notre réseau, nous allons pouvoir réaliser fin janvier une campagne de mesures destinée à apprécier le rendement de notre réseau et éventuellement détecter et corriger les fuites qui peuvent nous faire perdre une partie de notre ressource. Viendra enfin la mise en place éventuelle d'un système de traitement afin de lutter contre les pollutions bactériologiques qui, par intermittence, viennent perturber la qualité de l'eau distribuée. Alors, nous disposerons d'un système de distribution d'eau aux normes et susceptible de répondre, en quantité et en qualité à vos attentes et à vos besoins.

Reporter sur la carte les relevés de terrain

Pose d'une vanne de sectionnement

A l'église :

Cette année, la rénovation de notre église s'est poursuivie par des travaux sur la chapelle du Rosaire. Rénovation des enduits et des peintures murales par les entreprises Vermorel et Frantzen_Violle, habituées de nos chantiers, rénovation en cours du retable et des boiseries par l'entreprise Malbrel, mais aussi, rénovation du très beau tableau de la « Remise du Rosaire » par Sandrine Calhol.

Ces travaux, portant sur des objets classés monuments historiques, sont financés à 70 % par l'Etat, la Région et le Département. Les travaux de peinture et de maçonnerie ont été financés sur des reliquats de crédits obtenus pour la restauration de la nef, conduite en 2007.

En outre, a été arrêté le programme visant à achever, si possible d'ici à 2014, la rénovation de l'édifice. Une programmation annuelle anticipée permettra une meilleure recherche de subventions et une meilleure prévision des possibilités de financement communal. Nous comptons aussi sur la souscription lancée en collaboration avec l'association des amis de l'église Saint-Martin et la Fondation du Patrimoine. (Voir par ailleurs)

19 septembre 2009 : une journée d'inaugurations

L'ensemble des personnalités départementales avaient répondu favorablement à notre invitation afin que leur soient présentées les dernières réalisations municipales. M. Paul Mourier, préfet du Cantal, M. Vincent Descoeur, député et président du conseil général, MM. Pierre Jarlier et Jacques Mézard, sénateurs du Cantal, M. Michel Lafon, Conseiller Général et Président de la communauté de communes étaient présents ainsi que la quasi-totalité des maires des communes voisines. M. René Souchon, président du conseil régional, retenu au dernier moment par une autre obligation, était représenté par M.Lionel Roucan vice-président.

Hélas, la pluie s'était aussi invitée et perturba considérablement le programme que nous avions mis sur pied pour que nos visiteurs apprécient à sa juste valeur notre bourg médiéval. Après une rapide visite de la chaufferie bois-énergie et la présentation synthétique du réseau de chaleur, c'est sous l'averse, mais avec le sourire que M. le Préfet coupa le ruban tricolore qui barrait l'entrée du presbytère rénové. S'en suivit la visite des quatre appartements qu'abrite désormais cette belle demeure de 1812.

Fort heureusement, le temps fort de l'après-midi était prévu à l'abri des intempéries et personnalités et marcolésiens se retrouvaient à l'église pour une présentation de la rénovation de l'édifice par MM. Trabon, architecte du patrimoine et M. d'Humiéres après que le maire eut fait un rapide historique des opérations conduites depuis maintenant une vingtaine d'années pour rendre à l'édifice son lustre originel. Cette conférence très documentée s'avéra passionnante et malgré un emploi du temps chargé en cette journée du patrimoine, chacune des personnalités présentes eut à cœur de ne rien perdre de l'histoire de notre église et des partis pris de restauration retenus et justifiés par M. Trabon et validés par l'architecte de bâtiments de France.

Les discours traditionnels furent pour chacun des intervenants l'occasion de souligner la qualité du patrimoine marcolésien et de se féliciter d'avoir, chacun, état, région, département, apporté un concours financier important, tant à la restauration du presbytère qu'à la rénovation de l'église.

Pendant la visite de l'église…

A noter que M. Mourier qui nous a fait plusieurs fois l'honneur de visites privées, comme ce fut le cas à l'occasion des dernières « Nuits de Marcolès » eut des mots particulièrement chaleureux sur le projet général de développement de la commune alliant patrimoine, culture et vie sociale pour contribuer à l'attractivité et au renforcement démographique de Marcolès.

Eoliennes et photovoltaïque

Voilà bien des sujets qui alimentent les conversations, -à Marcolès et ailleurs !- avec bien souvent des interrogations légitimes, des affirmations parfois (trop ?) définitives, des mises en accusation (trop ?) rapides…

Le conseil municipal –comme la population sans doute- n'est pas unanime sur ces questions. Aussi, nous bornerons-nous ici à rappeler des faits et à apporter des informations pour que le débat se déroule en prenant en compte (aussi) les éléments suivants :

Projet de création d'un parc éolien :

La société Valorem a retenu le secteur de Bramarie comme favorable pour y installer des éoliennes. Elle a sollicité l'avis de la mairie qui, après plusieurs rencontres et délais de réflexion a pris, le 18 novembre 2008, par 9 voix pour et 5 voix contre (un absent) une délibération qui précise : «*Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'état et la population, et en conformité avec les textes et la règlementation en vigueur, à implanter un parc éolien productif d'énergie électrique qui serait évacuée sur le réseau existant le plus adéquat.*

Afin de déterminer le lieu d'implantation de ce parc éolien, il est nécessaire de permettre à la société Valorem, de procéder à l'étude de faisabilité du projet. Cette étude portera sur l'analyse du gisement éolien, grâce à la mise en place d'un ou plusieurs mats de mesure. Elle portera également sur les études paysagères, ornithologiques, acoustiques … du site et de son environnement en vue de définir l'implantation en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. En outre, la société Valorem animera une ou plusieurs réunions publiques en cours d'avancement afin d'informer la population sur l'évolution du projet. »

La société a entrepris alors de recueillir les accords des propriétaires de terrains les intéressant en leur faisant signer des promesses de bail. Nous avons organisé le 9 juin 2009 une réunion publique pour essayer de vous informer sur ce projet et les conséquences qu'il pouvait avoir pour notre commune. Le 2 mars 2009, par 11 voix pour, 3 voix contre et une abstention, le conseil municipal a décidé de confier à la communauté de communes la compétence en matière de « Création de zones de développement éolien ». L'ensemble des communautés de communes du pays d'Aurillac (CABA comprise) et les communautés de Sousceyrac et Latronquière ont mis en commun leurs réflexions et ont demandé au Centre Permanant d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne de définir un schéma de développement de l'éolien sur ce territoire. Voilà, pour rester dans l'essentiel où on en est aujourd'hui…

C'est clair, les conditions ne sont pas réunies pour que se développe à court terme, un parc éolien à Bramarie. A ce jour, quelles seraient les conditions pour un tel développement ?

Tout d'abord, que le développeur dispose des garanties foncières de pouvoir installer ces machines. Est-ce le cas ?
Que les retombées économiques soient précisées et la répartition connue. Ce n'est pas le cas en cette période de réforme encore incertaine de la taxe professionnelle ou du nouvel impôt économique devant s'y substituer.
Que le projet soit défini précisément (nombre de machines, lieu précis d'implantation, distance et nuisances prévisibles au voisinage, travaux connexes…)

Et qu'une fois connues toutes ces réponses, que les trois communes (Marcolès, Sansac Veinazès et Sénezergues) et les deux communautés (Montsalvy et Cère et Rance) soient d'accord pour créer sur ce secteur une zone de développement éolien. On n'en est pas là !

Il faudra ensuite que le Préfet autorise la création du parc et signe le permis de construire…

On présente parfois le Maire de Marcolès et ceux qui ont approuvé la même démarche que lui, comme des partisans très fervents du développement éolien sur la commune… **Il n'en est rien**. Qu'aurait-on voulu ? Qu'avant même de connaitre le projet, on le refuse et empêche que la moindre étude puisse se développer ? La démarche adoptée consiste simplement à permettre la définition d'un projet (si tant est que cette définition soit possible) et ensuite, se prononcer sur sa réalisation au moment de permettre la définition de la zone de développement éolien qui sera de la responsabilité de la communauté de communes (avec possibilité de véto de la commune) ou au moment du permis de construire signé du Préfet (mais avec avis déterminant du maire).

Bien sûr, les inquiétudes des riverains sont légitimes… et chacun doit pouvoir se faire entendre. Attention cependant de ne pas jouer aux apprentis sorciers en créant justement ce que l'on dit vouloir empêcher, notamment en alimentant artificiellement un débat qui peut, en effet diviser la population. Que chacun prenne ses responsabilités !

Création d'un parc photovoltaïque.

Si le vent intéresse les industriels de ce secteur, notre ensoleillement ne les laisse pas non plus indifférents. Ainsi, la « Compagnie du vent », filiale du groupe GDF-Suez a déposé un dossier visant à installer un parc photovoltaïque au sol d'une capacité de 10 Mégawatts. Cette réalisation est envisagée sur une parcelle de 30 ha appartenant au GFA du Mazuc (Lacapelle del Fraïsse) et située elle aussi sur le secteur de Bramarie. Là aussi, une réunion publique, de très bonne tenue cette fois, a permis aux porteurs de projets de présenter leur démarche et leurs espoirs de la voir aboutir. En effet, ce projet répond à un appel à projet du gouvernement qui souhaite, dans le cadre du Grenelle de l'environnement voir se réaliser 2 centrales photovoltaïques de cette importance par région administrative, avec des conditions de rachat de l'électricité qui paraissent très attractives aux industriels du secteur. A ce jour, 7 projets auraient été déposés pour l'Auvergne (3 dans le Cantal et 4 en Haute-Loire), dont l'ensoleillement de la partie sud permet d'espérer un rendement satisfaisant pour ce type d'équipement. Il est également très possible que, même s'il n'était pas retenu dans le cadre de l'appel à projet gouvernemental, ce projet se réalise cependant.

Ce dossier nécessitait aussi l'avis du conseil municipal, un avis négatif entrainant à coup sûr le retrait du projet. A l'issue d'une discussion où furent évoqués pêle-mêle les retombées économiques pour la commune et la communauté de communes, l'impact environnemental, l'efficacité énergétique, la ponction sur les terres agricoles, l'image de la commune et du territoire, les activités annexes… par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le conseil émit un avis favorable. Contrairement à l'éolien où, comme il est précisé ci-dessus, la mairie garde en mains de réelles possibilités de maîtrise de la décision de faire ou de ne pas faire, la décision de réaliser ou non n'est plus entre nos mains. Affaire à suivre au cours de l'année 2010… Les décisions devraient attendre l'été.

Une politique municipale du logement

Le développement d'une commune suppose, entre autres, une offre de logements et de terrains disponibles pour l'accession à la propriété. C'est la réflexion qu'a conduit le conseil municipal au cours de cet automne.

Lors de notre réunion du 20 octobre nous avons reçu MM. DELCROS (Vice-président du Conseil Général) et BAZELLE respectivement président et directeur de l'office public de l'habitat, chargé dans le département de la mise en œuvre des politiques liées au logement. A la réunion suivante, profitant des informations amenées par ces intervenants, le conseil municipal a pu faire un certain nombre de constats et engager plusieurs décisions.

Le locatif :

Le parc de logements publics à Marcolès est aujourd'hui composé de 15 logements municipaux (3 à l'école, 1 à la mairie,1 à la poste, 2 à la maison Vaurs, 4 à la maison Chamard, 4 au presbytère) et de 6 pavillons HLM (2 au lotissement du Poux et 4 au lotissement de la Parro). A l'exception du T5 de la maison Chamard, l'ensemble est aujourd'hui loué et contribue au renouveau démographique de notre commune et donc à la vitalité de ses services (commerces, école, poste…etc..). L'offre privée contribue aussi à cette dynamique et le conseil a voulu être attentif à ce que le niveau des loyers pratiqués par la commune ne vienne pas décourager l'initiative privée en la matière (4 € le m²). Il convient aussi de ne pas négliger l'intérêt qu'il y a à rénover le patrimoine bâti de la commune, favorisé par la perspective d'une location.

Considérant que cette offre était déjà importante, le conseil a décidé de faire une pause dans ce domaine sauf à saisir les opportunités qui se présenteraient pour l'aménagement de petits logements, de plain pied, à faible loyer, recherchés notamment par les jeunes et les personnes âgées.

L'accession à la propriété :

En revanche, le conseil a décidé de mettre en place des processus facilitant l'accession à la propriété en s'engageant dans les dispositifs gouvernementaux PSLA et Pass foncier.

Il s'agit de dispositifs qui permettent de bénéficier de facilités de financement et notamment d'une TVA à 5,5%, ce qui amène à réduire le coût global d'une construction de plus de 15%. De plus, dans le dispositif Pass foncier, la commune a décidé d'apporter une prime de 3 000 € aux candidats à la construction.

Ces deux possibilités (PSLA et Pass foncier) pourront s'appliquer aux 3 lots restant à vendre au lotissement de la Parro (environ 1000 m² chacun au prix de 8,50 € le m²). Le conseil à également décidé l'extension du lotissement sur la parcelle actuellement en prairie entre le lotissement actuel et l'étang aux hirondelles. Toutes personnes intéressées sont invitées à se renseigner à la mairie.

Poursuivre l'aménagement du bourg…

Chacun aujourd'hui se félicite de la qualité du patrimoine historique de notre bourg médiéval. Il est vrai que la qualité architecturale du village ancien a été largement valorisée par une rénovation que l'ensemble des observateurs s'accordent à reconnaître comme réussie, tant pour le travail conduit par les municipalités successives que par les particuliers.

Ce travail demande encore à être poursuivi et mené à son terme. Le conseil municipal a identifié les priorités suivantes :

- Terminer le programme de mise en séparatif et rénovation du réseau d'assainissement sur les secteurs du Cassagnol et du Balat , avec reprise de l'éclairage public au Cassagnol.
- En parallèle avec l'assainissement du Balat, réaménagement de la voirie et des abords sur la place de la Fontaine, le Balat, le fond du bourg.
- Aménagement du Faubourg Saint-Martin qui serait interdit à la circulation des poids lourds grâce à un aménagement de la traverse Puy des Fourches/Cassagnol.
- Aménagements de sécurité à la Capelle et au Tustalou où les soutènements de la voie départementale nécessitent un confortement urgent.

Pour ce faire, la commission des travaux se réunit régulièrement et des contacts fréquents ont lieu avec le Conseil Général, lui aussi concerné car l'essentiel des voies touchées par ces aménagements sont départementales. Lors de nos premières rencontres, il était envisagé que la traverse Puy des Fourches/Cassagnol puisse être mise aux normes d'une départementale. Une étude, réalisée par le conseil général chiffre les travaux nécessaires à près de 300 000 €.
Ensuite, un échange de voirie serait réalisé : la traverse Puy des Fourches/Cassagnol, mais aussi, la rue des Jardins seraient transférées au département. La descente du Puy des Fourches, le faubourg St Martin, la rue Trempe, la route de la Capelle, le Balat seraient transférés à la commune, après accord sur une répartition des charges liées à cette opération.

Compte-tenu des réajustements budgétaires du département, une nouvelle démarche, moins ambitieuse, va sans doute être mise en œuvre. Prioritairement, la participation du Conseil général sera mobilisée sur les travaux de soutènement de la Capelle et du Tustalou, et les travaux d'élargissements réalisés à Rigou. Pour ce qui concerne les travaux de la traverse, le Conseil Général n'envisage pas une participation au programme global mais simplement des élargissements à minima, favorisant le passage des poids lourds. Quant aux aménagements dans le bourg lui-même, une prochaine réunion, une fois connus les montants de ces programmes, permettra de programmer l'aide du département. Mais il ne fait aucun doute que celle-ci sera différée.

C'est aussi la raison pour laquelle, tout en poursuivant les études et la réflexion, nous aussi, nous serons amenés à attendre qu'un plan de financement suffisant vienne rendre possible un engagement de ces projets.

Brèves… Brèves… Brèves…

Merci… Monsieur Jeannot PRAT !

Elu pour la première fois en 1971, dans l'équipe de M. Jen Penou, constamment réélu ensuite avec M. Montarnal puis avec Ch. Montin, d'abord conseiller municipal puis deuxième et premier adjoint, Jeannot PRAT méritait bien que la collectivité le remercie pour son dévouement et son travail au service de sa commune. Aussi, à l'occasion de leur visite à Marcolès le 19 septembre, M. le Préfet et M. Vincent Descoeur lui ont remis solennellement la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Auparavant, le Maire avait souligné la qualité de son parcours professionnel et électif, ainsi que sa fidélité à ses engagements et à sa vision du développement de sa commune.

Merci Brigitte… Bon courage, Stéphanie et Agnès !

Après un peu plus d'une année au secrétariat de la mairie, Brigitte Alarcon a rejoint sa sous-préfecture de Montbrison (Loire) où elle sera chargée du contrôle de légalité des actes … des communes ! Brigitte avait fait l'unanimité auprès des administrés, des élus, de ses collègues pour sa gentillesse, sa compétence et ses qualités humaines. Elle se plaisait dans ses nouvelles fonctions mais, elle a tout de même fait le choix de suivre son mari bénéficiaire d'une nouvelle mutation. Afin de privilégier une certaine stabilité, et reconnaissant la réalité des qualités professionnelles dont elle a su faire preuve dans ses précédentes fonctions, c'est Agnès Prat qui occupe maintenant la fonction de secrétaire de mairie, en binôme avec Stéphanie Coudon. A noter que nos deux jeunes collaboratrices ont réussi leur concours d'adjoint administratif première classe. Félicitations !

Signalétique dans le village :

Afin de mieux accueillir les nombreux visiteurs qui viennent désormais à Marcolès, nous avons mis en place un point d'information au parking de la mairie ; un triptyque, conçu par Marie-Claire Bonhommet présente les services et professionnels du bourg et une carte générale de la commune ainsi qu'un espace d'affichage pour les associations de la commune. Un peu plus loin, une belle lave émaillée représente une vue cavalière du bourg d'après un dessin de Stéphane Jurado. Un distributeur de dépliants permet aussi d'avoir un petit guide de visite à disposition. Dans le bourg, une signalétique discrète guide les visiteurs vers ce point d'information. Nous avons aussi voulu informer les gens de passage sur quelques services particuliers présents dans notre bourg par des panonceaux installés sous les panneaux d'entrée du village.

Les forestiers aiment Marcolès !

Le 31 juillet, ce sont les forestiers privés du Cantal qui ont tenu à la salle Destain, leur assemblée générale annuelle. En présence des autorités départementales, et après une assemblée riche en information et échanges, tous les intervenants ont tenu à rendre un hommage particulier à M. Septime d'Humières qui quittait ce jour-là ses fonctions à la présidence des cette importante institution. Après un très agréable moment de convivialité lors du repas pris dans le parc du Château et une visite en forêt de l'Ortigues, prenait fin une belle journée qui permit aux nombreux participants de découvrir notre commune par ce qui pourrait être aussi l'un de ses atouts : la forêt.

AG des forestiers privés du Cantal

Le bureau, lors de l'AG des communes forestières du Cantal.

Au mois de septembre, c'était au tour de l'association des communes forestières du Cantal de se réunir dans notre salle pour l'assemblée annuelle de l'association. On y évoqua sensiblement les mêmes préoccupations que celles des forestiers privés : Cours des bois, mises en marché, dégâts de gibier…

Résultats officiels du recensement de la population :

Officiellement, et suite à la mise en œuvre des nouvelles modalités du recensement général, la population de la commune de MARCOLES s'établit comme suit au 1er janvier 2010 :

Population municipale : 608 habitants	577 en 1999
Population avec doubles comptes : 659 habitants	652 en 1999

Recensement général de l'agriculture en 2010 :

En 2010 aura lieu le prochain recensement général de l'agriculture, afin d'avoir une photographie du monde agricole, mais aussi de constater les évolutions que subit depuis de nombreuses années l'agriculture française : démographie, âge, superficie des exploitations, modes de faire-valoir, productions… Autant d'informations qui nous intéresseront particulièrement sur la commune de Marcolès.

Recherche plombier-électricien…

Depuis que les deux artisans qui exerçaient cette profession sur la commune ont cessé leur activité, voilà un service qui manque cruellement et qui aurait à coup sûr sa place à Marcolès.
Le conseil municipal a affirmé sa volonté d'aider à l'installation d'un tel artisan (locaux professionnels, logement…) afin de contribuer au maintien des services et de l'activité économique de la commune comme cela a été fait pour la Supérette, l'Auberge, l'atelier relais ou les installations touristiques… Si vous connaissez quelqu'un qu'un tel projet puisse intéresser, n'hésitez pas à lui dire de prendre contact avec la Mairie !

Un ouvrage passionnant et documenté :

Yvette et Christian Souquières, accompagnés de Marcel Croûtes, un parisien aux racines cantaliennes (et même marcolésiennes) ont arpenté la commune, compulsé des tas d'archives, interrogé bien des mémoires, pris plein de photos… et le résultat de tout ce travail, c'est un très beau livre sur « Les moulins de Marcolès ». Ils ont généreusement offert ce travail à la commune qui a réalisé l'édition de 100 exemplaires, puis d'une deuxième centaine puisque le stock a été épuisé en moins de deux mois. Chacun peut se procurer l'ouvrage à la mairie au prix de 30€ ou même se le faire envoyer en rajoutant 6,15 € de frais d'envoi.

Par un beau samedi de septembre, les auteurs avaient invité quelques partenaires et surtout les nombreuses personnes qui avaient contribué à leurs recherches, ainsi que la presse, à la présentation de l'ouvrage. Cette sympathique manifestation se déroula dans le cadre très agréable du « Moulin de la Forêt » aimablement mis à disposition par les propriétaires.

Colis de noël pour les aînés :

A la veille de noël, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont rendu visite, pour la deuxième année, aux personnes de plus de 80 ans de la commune pour leur remettre un colis gourmand à la veille des fêtes de fin d'année, mais aussi pour leur rendre visite et les assurer que la collectivité pense aussi et particulièrement aux plus anciens d'entre nous. Merci aux maîtresses et aux enfants de l'école pour la très belle décoration des sacs papier qui a été très appréciée des papis et mamies de la commune…

Où en est le projet « accueil familial-petites unités de vie pour personnes âgées » ?

Depuis de nombreuses années, dans les colonnes de ce bulletin, nous évoquons l'intérêt que nous portons à la réalisation, à Marcolès, d'une structure d'accueil pour 6 personnes âgées qui seraient accompagnées par 2 familles d'accueil, logées dans le même bâtiment. 5 structures de ce type ont été réalisées dans le Cantal, en collaboration entre le Conseil Général, les « Cités Cantaliennes de l'Automne », la société Polygone et les communes concernées. A ce jour, le Conseil Général et ses partenaires ont décidé de faire une pause dans le développement de ce programme qui, de toutes façons, s'il doit redémarrer, sera sensiblement différent pour tenir compte des difficultés de fonctionnement constatées sur les sites existants et des évolutions législatives. Quoi qu'il en soit, le Conseil Général nous a assurés que nous serions prioritaires dans ce futur programme, s'il existe !

Page de l'opposition Liste « Ensemble, Construisons l'Avenir »

A l'occasion de ce bulletin municipal, nous vous faisons part de notre activité au sein de l'assemblée communale que nous voulons constructive et dans la totale objectivité.

Nous approuvons :

- La poursuite de la rénovation de l'Eglise
- Les travaux effectués et en cours sur les réseaux d'eau potable (cartographie, compteurs de sectorisation)
- Les solutions pertinentes pour les biens de section du Bruel
- Politique de l'habitat : mise en place des mesures lancées par le gouvernement pour favoriser l'accès à la propriété à une plus large population.
- Les travaux d'assainissement de Rigou
- Les travaux de rénovation à l'école, d'entretien et d'équipement informatique.

La plupart de ces investissements se trouvaient dans notre programme. Nous les jugeons indispensables.

Nous n'approuvons pas :

- Depuis le début du mandat, la commission de développement économique ne s'est toujours pas réunie. Nous regrettons qu'aucune réflexion n'ait été encore engagée au sein du conseil municipal pour se préoccuper de l'avenir du commerce, de l'artisanat et des entreprises.

- Nous n'étions pas favorables à la réalisation de logements locatifs au Presbytère dans lequel nous souhaitions que soient accueillies les personnes âgées. Cependant, les logements de plain-pied devaient être attribués à des personnes âgées : dans les faits, c'est un peu différent ! Nous regrettons surtout qu'aucun projet consacré à nos ainés ne soit encore initié.

- Cela fait un an déjà, nous vous faisions part de notre opposition au projet éolien, de nos craintes et avions conseillé aux propriétaires de redoubler de vigilance avant de signer quelque engagement que ce soit. Notre position s'est renforcée compte tenu des incertitudes sur les retombées financières (avenir de la taxe professionnelle), du manque de maitrise par les élus des actions du promoteur, de la signature de pré-baux très engageants par certains propriétaires contactés avec la caution de la municipalité…. Préoccupée par ce projet, une association s'est créée : elle peut vous donner des informations sur les éoliennes qui sont souvent cachées ou niées par les promoteurs.

- Comme justement réalisé pour les recrutements des postes d'ATSEM et de garderie, nous aurions souhaité que le poste de secrétariat de mairie soit pourvu dans les mêmes conditions. Nous n'avons pas compris pourquoi, pour un travail identique, le niveau de qualification requis a changé entre début 2008 et août 2009. Nous regrettons qu'un appel à candidature n'ait pas été publié : il aurait été synonyme de transparence.

Restant à votre écoute et à votre disposition, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2010.

LES PAGES

DES

ASSOCIATIONS

Nous vous rappelons que le bulletin municipal est ouvert à chacune des associations de la commune qui publient les articles à leur initiative et sous leur responsabilité.

Association de Gymnastique Volontaire

L'idée de créer une section de gymnastique volontaire est née au printemps 2009 mais il fallait des volontaires pour la concrétiser.

En juin, une première réunion rassemblant une vingtaine de personnes a permis de constituer un bureau provisoire :

- **Présidente : Dominique DELMAS**
- **Secrétaire : Bernadette GINALHAC**
- **Trésorière : Raymonde REGIS**

Ce n'est qu'à la rentrée de septembre (les occupations estivales étant très prenantes !!) que le dépôt des statuts en préfecture et l'inscription au J.O officialisaient la naissance de notre association, affiliée au comité départemental de gymnastique volontaire.

Le plus difficile restait à faire : recruter une animatrice et nous avons trouvé « la perle rare » en la personne de Diane MEYER, diplômée d'état qui semble faire l'unanimité.

Une demande de subvention a été favorablement accueillie par le Conseil Municipal et nous l'en remercions chaleureusement.

Les cours ont lieu le lundi de 20 heures 15 à 21 heures 15 (pour la remise en forme) et le jeudi de 20 heures à 21 heures (gym tonique)

La séance du lundi rassemble 38 participantes et celle du jeudi une vingtaine…
Toutes les tranches d'âges sont représentées.

Nous espérons que la fréquentation ne faiblira pas et peut-être pourrons nous envisager dans l'avenir une séance de gymnastique douce en journée, pour celles qui seraient intéressées.
Dans ce cas, resterait à trouver une animatrice mais le Comité Départemental organise des formations : avis aux amateurs qui souhaiteraient se former !

Renseignements et inscriptions auprès de Raymonde Régis, Dominique Delmas et Bernadette Ginalhac.

ENTENTE SPORTIVE VITRAC MARCOLES

L'Assemblée Générale du mois de mai a été l'occasion pour le Président Patrick Pajot, de dresser un bilan de la saison 2008/2009, qui s'est avérée satisfaisante d'un point de vue footballistique même si les deux équipes séniors (Poulidor du ballon rond) ont terminé en seconde place de leur poule respective. Le bilan est également positif chez les jeunes compte tenu du fait qu'ils ont évolué pour la première fois en entente avec St Mamet. Le président a également félicité Sébastien Momboisse qui a brillamment réussi son examen d'arbitre de ligue et qui officiera à compter du mois de septembre au niveau régional, en ligue d'Auvergne.
D'un point de vue financier, le budget du club a laissé apparaître un léger déficit essentiellement dû au fait que les ventes des calendriers et des cartons de quine se sont avérées moins importantes que les années précédentes.

Quelques mots sur le début de saison 2009/2010…

Au cours du mois de septembre, l'Entente a eu le plaisir (et la tâche !) d'organiser l'Assemblée Générale d'Automne durant laquelle les membres du district de football dressent le bilan financier et présentent, entre autres, les nouvelles réformes. Elle s'est tenue dans la Salle Polyvalente de Vitrac en présence de tous les clubs du département qui se sont ensuite retrouvés autour d'un buffet.
Après avoir trôné en tête pendant plusieurs semaines, les deux équipes ont chuté lors des dernières journées, avant d'aborder une trêve hivernale plus que bienvenue, qui leur permettra de panser les éventuelles blessures, de refaire le plein de force et de motivation pour aborder la deuxième partie du championnat qui, souhaitons le, sera empreinte de belles victoires…
Comme nous l'avions laissé entendre l'année passée, les jeunes évoluent en entente cantonale alors que toutes les catégories ont subi un remaniement national. Les catégories débutants, poussins, benjamins n'existent plus et ont laissé la place aux U7, U8, U9, U10…chaque enfant évoluant désormais avec des enfants de son âge.
Du côté des animations, l'Entente vous invite à passer un après midi convivial, dimanche 10 janvier 2010 à la Salle Polyvalente de Marcolès, à l'occasion de son concours de belote (jambons, paniers garnis, volailles et beaucoup d'autres lots seront en jeu). Pour les amateurs, le quine aura lieu samedi 13 mars 2010 à Vitrac.

Voici la nouvelle composition du bureau telle qu'elle a été votée lors de l'assemblée Générale :

Président : Patrick Pajot
Vice-Présidents : Jacky Panis et Georges Robert
Secrétaire : Christian Bilbaut
Secrétaire adj. : Jean-Luc Martinet
Trésorier : Francis Calmejane
Trésorier adj. : Agnès Prat
Membres : Alain Lafon ; Mas Raymond ; Michel Panis ; Stéphane Suc.

Le Président, les dirigeants et les joueurs vous remercient pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors du passage des calendriers et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2010 !!!

Association pour le don de sang bénévole

du canton de SAINT-MAMET

Notre association, toujours aussi dynamique, a permis de collecter, ici, au cours de la saison 2009, 77 poches de sang (notamment grâce aux élèves de la Maison Familiale).

3 collectes ont été assurées dans chacune des communes de Parlan, Roannes St Mary, Marcolès, Le Rouget et St Mamet. 563 poches ont été recueillies, ce qui est sensiblement équivalent à la collecte de 2008.

DONNER SON SANG C'EST DONNER LA VIE !

On peut tous un jour en avoir besoin. Cet acte citoyen peut être effectué de 18 ans à la veille du 70ème anniversaire.

L'Assemblée Générale 2009 s'est tenue à Vitrac où de nombreux donneurs ont été récompensés de leur fidélité (6 de notre commune).

La prochaine collecte aura lieu **le 08 mars 2010. Venez nombreux !**

LE SANG, C'EST LA VIE…

Les Amis de l'église Saint-Martin de MARCOLES

Il y a un an, nous vous faisions part de la création de notre association dont le but essentiel est de contribuer à l'entretien et à la restauration de notre belle église.

L'année dernière nous avions 25 adhérents, nous en avons maintenant 36 dont 5 bienfaiteurs (la cotisation de base est de 5 euros, on devient membre bienfaiteur à partir de 50 euros).

L'Assemblée Générale s'est tenue le 8 septembre Salle Destaing. Elle a permis de faire le point sur les actions suivantes :

- comment aider la municipalité à poursuivre la restauration de l'église,
- renforcement de la sécurité,
- accueil des manifestations culturelles
- organisation de la communication.

Saint Jacques
Pierre polychrome
XVème siècle

Pour participer à la poursuite de la restauration de l'édifice, nous avons pris conseil auprès de la Fondation du Patrimoine.

Compte tenu de la baisse prévisible des subventions en cette période de crise, il nous a été conseillé de lancer une souscription, ce que nous ferons au cours du 1er semestre 2010, avec l'aide de la Fondation du Patrimoine. Nous inviterons alors les habitants de Marcolès à participer, s'ils le peuvent, à cette souscription mais aussi à faire appel aux membres de leur famille ou à leurs amis dispersés en France ou dans le monde, en leur adressant le dépliant que nous mettrons au point d'ici là.

Grâce à la Fondation du Patrimoine, les souscripteurs obtiendront une déduction fiscale :

- particuliers : 66% sur l'impôt sur le revenu, 75% sur l'impôt sur la fortune
- sociétés : 60%, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

En attendant le lancement de cette souscription, toute adhésion est la bienvenue ; des dépliants provisoires et des formules d'adhésion sont disponibles au fond de l'église.

L'autre domaine dans lequel l'association a porté son effort est celui de la communication ; ce fut l'objet principal de la réunion du conseil d'administration, tenu le 21 octobre.

Il a été décidé de confectionner des panneaux sur la restauration de l'intérieur de l'église et d'expliquer comment celle-ci s'est réalisée depuis 1992, date de la remise en état des magnifiques statues en pierre polychromes situées dans le fond de l'église. Celles ci ont été présentées à Paris au Palais du Luxembourg, dans le cadre de l'exposition des Vierges d'Auvergne.

Un groupe de bénévoles met en place cette exposition dans la salle en face de l'église, prêtée par la municipalité. Elle montrera l'évolution de l'architecture et du mobilier à partir de panneaux de photos prises avant, pendant et après la restauration. Cette exposition aura aussi le mérite de faire comprendre l'œuvre de notre architecte, Pierre Jean Trabon et de permettre de découvrir des détails que l'on ne perçoit pas au cours d'une simple visite.

Voilà donc l'action menée par l'Association en 2009 et voilà les grands projets envisagés pour 2010 pour lesquels nous avons besoin de l'adhésion et du soutien d'un maximum de Marcolèsiens de naissance ou de cœur et des admirateurs de notre église.

« Association Vent de la châtaigne »

1 / But de l'association :

VALORISER et FEDERER des forces de propositions pour :

- Informer les habitants sans équivoque.
- Les protéger des nuisances en particulier sonores et visuelles.
- Défendre l'identité culturelle du paysage et du patrimoine architectural.
- Eviter la fracture du tissu social et associatif engendré par les divergences d'intérêts.
- Se prémunir de la dévaluation du patrimoine immobilier et foncier et des ressources naturelles.

2/ Pourquoi notre association « Vent de la Châtaigne » ?

La présentation conjointe par la Municipalité de Marcolès et la société Valorem d'un projet éolien sur Marcolès et ses environs sans information contradictoire préalable des habitants a motivé la création de notre association. « Vent de la châtaigne » aurait souhaité une information objective de tous les Marcolèsiens avant qu'un unique promoteur ne soit autorisé à démarcher les propriétaires sous informés. Écartons toutes polémiques ! Restons à l'essentiel.

3/Quelques rappels sur l'éolien industriel.

Une éolienne industrielle est une machine d'une hauteur totale de 150 à 180 mètres, pesant plus de 300 tonnes auxquelles s'ajoute 800 à 1000 tonnes de bétons. Les pâles de 50 mètres forment une hélice de 100 mètres, la vitesse en bout de pâle atteint les 400 km/h. Ce n'est pas l'éolienne de « la petite maison dans la prairie » ! (voir sur la photo la proportion entre des arbres et une éolienne). Par ailleurs, même multipliée par 6, la production électrique éolienne restera confidentielle par rapport aux besoins énergétiques de la France. L'éolien industriel ne pourra jamais contribuer pour grand-chose dans la lutte contre le réchauffement climatique car la production électrique éolienne nationale reste totalement erratique et ceci induit des émissions de CO_2 pour sa régulation par des centrales thermiques. A proximité, la valeur immobilière des maisons est fortement impactée. Ces projets déclenchent souvent des zizanies en raison des conflits d'intérêts public/privés. Le surcoût de l'éolien industriel à payer par les français d'ici 2020 serait de 100€ par an par Foyer. A court terme la motivation des industriels n'est pas de produire de l'énergie, mais de l'argent. Ne sacrifions pas nos paysages et notre qualité de vie pour cela ! Tous ces éléments ont été présentés en détail lors de la réunion publique que nous avons organisée le 10/11/09.

4 /Les principales positions prises par « Vent de la châtaigne ».

La santé des habitants est selon nous primordiale. Les bruits changeants, multiples, insidieux, vacarme parfois, surtout la nuit, les feux clignotants sans oublier les ombres stroboscopiques engendrent stress, fatigue nerveuse, hypertension. Tous les témoignages venus d'ailleurs le reprennent. L'Académie nationale de médecine recommande une distance minimale de 1500 mètres entre les éoliennes et les habitations, c'est un principe de précaution auquel nous ne dérogerons pas.

Les effets sur le paysage : c'est une intrusion visuelle incontournable. C'est un nouveau paysage. Se mariera-t-il avec notre cité médiévale ? D'avance nous disons non !

Fracture du tissu social : la richesse incontestable de Marcolès est son tissu associatif efficace et harmonieux, reconnu dans tout le département et même plus. Résistera-t-il aux conflits d'intérêts entre ceux qui tireront bénéfice et ceux qui n'auront que les nuisances ?

Dépréciation patrimoniale : Notaires de France, agents immobiliers, tribunaux reconnaissent que la proximité d'éoliennes réduit considérablement la valeur des propriétés selon leur situation (20%, 40%,…) jusqu'à devenir invendables. Doit-on brader la commune de Marcolès ?

Bilan économique : Les retombées directes sur la commune seront-elles suffisantes pour couvrir les frais induits ? (entretien des chemins, baisse du tourisme….).Par ailleurs comment ces équipements industriels, qui ont un rendement inferieur à 25% dans notre région, peuvent-ils être rentables au terme du contrat d'achat subventionné de 15 ans ? Des risques majeurs existent sur la réhabilitation des sites au niveau des propriétaires fonciers et des communes si l'exploitant a fait faillite !

5/Conclusion.

Nous vous appelons Marcolèsiens et Marcolèsiennes à défendre les intérêts de notre petit pays. Soutenez « Vent de la Châtaigne » pour qu'ensemble, dans le cadre d'un dialogue permettant à tous d'être écoutés, nous puissions développer notre double devoir d'information et de vérité. Etre pour l'éolien aujourd'hui, n'empêche pas la désillusion demain !! Quoiqu'il en soit, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas.

Bonnes fêtes et meilleurs vœux de bonheur et de santé à chacun de vous.

Vent de la Châtaigne- (email: ventdelachataigne@gmail.com)

ACCA de Marcolès

Habitants de Marcolès, les chasseurs de la modeste ACCA locale vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2010.
Il y a un an, nous vous expliquions notre engagement dans ce que certains ont appelé «la bataille pour le lièvre ». En fait le sujet de fond était la volonté de nombreuses ACCA de conserver la maîtrise de leur gestion du gibier, le lièvre notamment.
APRE fut l'hiver dernier ! Quel travail d'exception ! Quel résultat à l'assemblée générale d'avril 2009 !
Les positions fédérales qui entendaient imposer l'uniformité départementale en matière de gestion ont été rejetées à 75% et la modeste association départementale des chasseurs Cantaliens responsable et gagnante sur tous les tableaux (jusqu'à 88% des voix pour certains vœux).
Bien sûr les aides et les encouragements étaient nombreux. A ce titre, remercions les élus Marcolèsiens, pour leur soutien.
Aujourd'hui, nous disons :

Plus jamais cela ! Restons attentifs !
Défendons notre conception des chasses traditionnelles.
Pas de chasseurs sans respect du territoire.
Pas d'ACCA sans chasseurs.
Pas de fédération sans des ACCA responsables.
Restons des bâtisseurs !

Ce point terminé, venons à la saison de chasse qui n'est pas encore terminée.

Certes le **gibier de tir** s'est bien comporté, et de nombreuses cartouches ont été grillées.
Le lièvre : nous avons retrouvé le plaisir des lancers répétés sans se préoccuper d'autres paramètres que ceux que nous nous sommes imposés.
Réduction du temps de chasse, un seul lièvre par jour et par équipe.
A ce sujet, les questionnaires relatifs aux informations sur les prélèvements ne sont encore pas tous retournés. Ils permettront d'affiner et d'ajuster le futur en connaissance de cause, ce avec sagesse et sérénité.
Les sangliers : nombreux, ils défendent chèrement leur peau. Une douzaine ont à ce jour trépassé, victimes des fines gâchettes Marcolèsiennes.
La régulation n'est pas encore terminée, il faut tenir compte des remarques des agriculteurs victimes de dégâts répétitifs.
Les chevreuils : cette espèce soumise au plan de chasse est très abondante ; la aussi nous veillons à faire nos prélèvements dans les plantations. C'est notre façon de satisfaire les propriétaires forestiers victimes eux aussi des dégâts.
Notre préoccupation reste l'explosion des populations de nuisibles : renards et martres et aussi petits prédateurs qui pullulent dangereusement.
Le vœu Marcolésien approuvé lors de l'assemblée de la fédération par une large majorité (82% des voix) facilitera les captures dans la durée.

En attendant les grillades de printemps que nous relançons cette année et que nous partagerons avec la population ; nous sommes conscients des responsabilités qui sont les nôtres et par notre organisation interne, nous saurons assumer les objectifs complémentaires présentés en 2009.

Mais laissons le temps au temps et aux chasseurs bien sûr ! …

Avec l'association « Les esclops »,

pour faire découvrir le patrimoine de Marcolès

Comme à l'accoutumé, notre association a tenu son assemblée générale annuelle. L'occasion de faire un bilan des activités conduites au cours de l'année, pour faire connaître et valoriser le très riche patrimoine de notre belle commune.

La saboterie et la forge :

Grâce au dévouement de Josette et Jean-Paul Boyadjian, grâce aussi à la disponibilité de Simone Lacoste ces deux ateliers traditionnels, toujours aussi appréciés de nos visiteurs ont accueilli plus de 1200 visiteurs au cours des visites libres de l'été, le Lundi et le samedi. Jean-Paul et Josette contribuent aussi à la notoriété de notre village, en participant à de nombreuses fêtes « terroir » (la festa del Pais à St Flour par exemple) où ils font connaitre leur savoir faire et Marcolès en même temps.

Jean-Paul devant la creuseuse

Les visites du village :

Nous avons pu faire découvrir notre bourg médiéval à 38 groupes, représentant 1074 visiteurs souvent constitués de clubs du troisième âge, venus du Cantal et des départements limitrophes, mais parfois de bien plus loin lorsqu'ils résident pour quelques temps dans le Cantal (notamment au centre de la MSA « La Châtaigneraie » à Maurs). Un certain nombre de ces groupes profitant de leur passage pour déjeuner à Marcolès.

Nous avons aussi assuré l'accompagnement des visites tous les lundis, à 14h30 pour tous les touristes présents au rendez-vous. Ces visites regroupent de 10 à 50 visiteurs généralement très intéressés par la découverte de notre histoire et de l'architecture de notre bourg médiéval et sont accompagnés à tour de rôle et en fonction de leur disponibilité par les 4 « Guides » bénévoles de notre association.

Accueil des visiteurs au parking

Renouvellement du bureau :

Le bureau, présidé par Robert Mambert a été reconduit dans son intégralité.

Avec les confipotes… Faites du théâtre !

Ceux d'entre vous –et ils étaient nombreux ! - qui ont assisté à la soirée de Noël, à la salle polyvalente ont pu constater la vitalité de notre petite, mais dynamique association, qui , de 7 à 77 ans associe des jeunes et des moins jeunes. Ils prennent plaisir à se retrouver pour préparer ensemble, sketches, danses, saynètes et pièce de théâtre que vous êtes toujours aussi nombreux à venir applaudir pour cette très traditionnelle soirée de Noël à Marcolès.

Ensuite, c'est sur quelques scènes de communes voisines que nous proposerons la pièce des adultes… Cette année « Maman pètera les plombs » à Roannes, à Junhac, à Marmanhac… Mais aussi à Vic sur Cère où nous participerons à l'une des soirées mensuelles consacrées au théâtre amateur, tout au long de l'hiver dans la vallée de la Cère… Peut-être irons nous aussi, comme les années précédentes à Senilhes, St Constant… ou ailleurs.

Bien sûr, nous avons besoin de l'indulgence du public, mais la bonne humeur du groupe, le plaisir de jouer, les cocasseries du répertoire entrainent généralement la sympathie d'un public qui n'a d'autre attente que celle de passer une soirée de détente et de rire.

Cette année, nous avons fait l'effort de nous doter d'un décor adaptable à toutes les scènes et même s'il n'a pas été conçu par Roger Hart, il apporte un cadre un peu plus élaboré à nos représentations.

Si vous êtes intéressé par le théâtre n'hésitez pas à le dire à l'un – ou l'une – des Confipotes ou à notre présidente, Noëlle Suc, à Josette ou à Jackie, ou à l'un des autres membres du bureau.

De même si vous connaissez, dans les communes voisines, un responsable associatif qui cherche de quoi animer une soirée festive et conviviale, parlez-lui des confipotes. Pour un repas, ou l'équivalent en euros, nous serons heureux de leur rendre visite.

Les Confipotes en pleine répétition…

Comité d'animation culturelle

De nombreuses manifestations ont eu lieu tout au long de l'année 2009. Relevons, dans ce calendrier chargé quelques moments forts :

-Le feu de la St Jean, le 27 juin, a été une belle réussite en termes de fréquentation et d'ambiance. C'est une rencontre conviviale et familiale toujours tyrès appréciée et les moules frites ont toujours autant de succès.

- Les « Nuits » 2009 ont connu un succès mérité : Bonne météo, excellente couverture médiatique (radios, télé, presse écrite), une équipe d'artistes professionnels de qualité et une très bonne ambiance tout au long de la semaine…

- Autre temps fort incontournable maintenant, « lez'arts de la Rue » le jour du 15 août. Pour la 15ième édition, Pierre Bonal avait concocté un programme fourni et varié et le public était au rendez-vous, massivement pour la fête de nuit et un peu moins que les années précédentes sous la canicule de l'après-midi.

- La randonnée des fours a connu, pour sa deuxième édition un franc succès autour du four de Cols et du Moulin de Cazes grâce à l'accueil chaleureux de la famille Lhéritier et de Alain Denis.

- Les autres manifestations (concours de belote, bal avec Sylvie Pullès, Cinéma, Chant de la passion…) ont connu des fortunes diverses notamment en fonction de la météo.

- Au total, l'ensemble des manifestations permet de dresser encore une fois un bilan moral et financier très positifs. C'est bien sûr, le résultat de l'implication massive des bénévoles. Le bureau remercie chaleureusement tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre prêtent leur concours pour le montage des décors, la recherche de sponsors, le prêt des espaces de parking, de matériel, d'hébergements… Il est impossible de citer tout le monde mais nous adressons un grand merci collectif à tous !

Nous profitons aussi de ce bulletin pour lancer un appel aux personnes qui ont des talents ou simplement se sentiraient une vocation de cuisinier(e) ou de couturier(e) et qui souhaiteraient donner un coup de main lors de la préparation des « Nuits » ou du 15 août. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'un des membres du comité.

Le bureau, élu pour l'année 2010 reste sans grand changement :

Président : Daniel LAGE

Trésoriers : Claudie MONTARNAL, François AYMERIAL, Nicolas MAS

Secrétaires : Chantal MONTIN, Thierry WINBLE-CLINTON, Bernard DELMAS, Christian GIRARD

Membres actifs : Marie BILBAUT, Françoise BORIE, Josette FEL, Odette ROBERT, Marie-France CHAMBO (Merci à Sylvianne LASSERON, pour son engagement passé)

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DE MARCOLES

L'Amicale des parents d'élèves se compose d'une vingtaine de membres actifs… « Très Actifs ».

Nouvelle composition du Bureau :
Présidente : Sabine CRANTELLE
Vice Présidente : Véronique CAUMON
Trésorière : Evelyne LHERITIER
Vice Trésorière : Sonia GUIBERT
Secrétaire : Aurélie LHERITIER
Vice Secrétaire : Sophie FRETAULT

Activités 2009 et futures :
Les enfants et de nombreux parents, étaient revêtus de leurs plus beaux déguisements à l'occasion de la première édition du Carnaval *(cf photo)* organisée le 28 mars. Après avoir arpenté les rues du bourg, le cortège a assisté à l'embrasement de Monsieur Carnaval symbolisant le début du Printemps et « plein de bonnes choses à venir ».
La fête a continué autour d'un dîner animé par de la magie et des contes. Tous les enfants ont été couronnés reines et rois de la soirée.
Cette belle expérience sera renouvelée en 2010, le 20 mars.

En juin, une soirée de fin d'année a été organisée dans la cour de l'école. Les enfants ont pu présenter un spectacle préparé avec leur maître et maîtresses. Ce fut également l'occasion de remercier Mme PRAT, Melle GINALHAC et Mr PRUNET pour leur travail effectué lors de leur long passage à l'école de Marcolès. En espérant maintenant qu'ils profitent bien leur retraite.
En 2010, la fête des écoles aura lieu le Samedi 03 juillet (en espérant qu'il fasse un peu plus chaud que l'an passé !!!).

Nous profitons de cette occasion pour remercier les « Tracautermes » qui encore une fois nous ont permis de participer à leur Enduro.

L'APE a organisé comme chaque année son quine annuel le 28 novembre qui a encore rencontré un grand succès.

L'année s'est terminée pour les enfants avec une sortie au cinéma le 15 décembre en compagnie d'Arthur et les Minimoys.

Dans le cadre scolaire :
Nous avons accueilli cette année Melle SCHILLACK Sabrina (maîtresse Cycle2), Melle RODRIGUES Marlène (maîtresse Cycle3), Melle MAS Nelly, Mme CATALAN Krystel et Melle MAURIAC Delphine. **Bienvenue à toutes !**

Comme chaque année, avec la collaboration de l'Association cantonale des écoles « Entre Cère et Rance » :

- des sorties piscine pour les élèves des cycles 2 et 3 ont au lieu lors du 1er trimestre scolaire au Centre de la Châtaigneraie à Maurs.
- des regroupements scolaires sont programmés : gymnastique…
- dans le cadre de la Saison Culturelle, la Communauté de Communes *« Cère & Rance en Châtaigneraie »* propose deux spectacles : 1 pour les maternelles le mardi 19 janvier au Rouget et 1 pour les plus grands le vendredi 02 avril à Omps.

Les voyages scolaires sont bien sûr programmés mais leur destination n'est pas encore connue.

Pour cette nouvelle année, nous tenons sincèrement à remercier tous les bénévoles qui en s'impliquant d'une façon ou d'une autre participent à la réussite de toutes les activités proposées.
Au nom des membres de l'Amicale des Parents d'élèves, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux, à vous « grands » et à vos enfants.

Le Bureau.

Découverte et solidarité au Burkina-Faso avec Song-Taaba

Cette affaire a commencé avec la participation de cyclistes cantaliens et auvergnats au tour cycliste du Burkina-Faso… Et bien sûr, les organisateurs du critérium étaient dans le coup… Alors, ils ont eu l'idée d'associer d'autres marcolésiens et cantaliens à la découverte de ce pays et, suite à l'un des séjours organisés là-bas, est née l'association « song-taaba –France Cantal Burkina ».

Cette association s'est donnée pour but de poursuivre les échanges avec ce pays, si attachant mais où les besoins sont immenses et où notre capacité d'action parait si dérisoire ! Des liens se sont créés avec des burkinabés et particulièrement avec le village de Zamsé, dans le secteur de Zorgho.

Notre première action aura été de rénover le dispensaire qui accueille notamment les accouchements (plus d'une dizaine par semaine !), dans des conditions qui peuvent nous paraitre plus que rudimentaires. La pose de panneaux photovoltaïques à permis dans un premier temps, d'éclairer les salles de travail et de faciliter le travail de Mouni, le courageux infirmier ; Il reste encore à améliorer l'isolation en refaisant un plafond, et à apporter un coup de neuf et de propre par des peintures indispensables. Ce sera notre principale tâche lors de notre prochain séjour en début d'année prochaine. A Zamsé toujours, nous étions arrivés avec des sacs pleins d'ardoises, de craies, de ballons, pour les quelques deux cents élèves qu'accueillent les trois classes du village. Nous essaierons aussi de continuer à apporter un peu de matériel dans cette école où nous n'oublierons pas l'accueil qui nous fut réservé.

En collaboration avec une équipe belge qui participe aussi au tour du Faso, le projet de réaliser un forage dans un autre village est en train de prendre corps. Cependant, nous avons décidé de rester modestes dans nos actions, de ne pas susciter là-bas des espoirs irréalistes et de consacrer toutes les sommes recueillis à l'investissement direct dans un village du Burkina. Les membres de « Song-Taaba » s'engagent à toujours payer leurs frais de voyage et de séjour…

Si cette démarche vous intéresse, si vous voulez la soutenir, adressez-vous à la mairie de Marcolès ou à notre président, Yves Cantournet.

Communiqué de la

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'AUVERGNE

La population agricole élira ses délégués du **5 au 20 janvier 2010**, sur tout le territoire national. C'est ainsi que 27 000 délégués représentant les exploitants et les salariés, de toutes les filières et activités agricoles, seront désignés pour un mandat d'une durée de 5 ans. Ce vote aura lieu par correspondance.

Ces élections représentent un enjeu majeur pour les ressortissants agricoles. En effet, les délégués élus sont une source importante d'idées et d'informations, ils constituent un lien incontournable entre le terrain et l'organisme de protection sociale. C'est le lien étroit qui permet à la MSA d'être au plus près des préoccupations des familles agricoles, notamment en période de crise.

Comment vont se dérouler ces élections ?

Les électeurs recevront à leur domicile, en tout début d'année 2010 leur matériel de vote. Pour voter, rien de plus simple : sélectionner le(s) bulletin(s) de vote qui correspondent à votre choix, les insérer dans l'enveloppe de vote, glisser celle-ci dans l'enveloppe T.
L'enveloppe T devra impérativement être signée et postée avant le 20 janvier 2010.

Rappelons que les électeurs sont répartis en 3 collèges :

- le 1er, celui des exploitants qui élisent 4 délégués titulaires et 4 suppléants, par canton.
- le 2ème, celui des salariés qui élisent 3 délégués par canton (scrutin de liste présentée par une organisation syndicale)

- le 3ème, celui des employeurs de main d'œuvre qui élisent 2 délégués par canton.

Entre le 5 et le 20 janvier 2010,
vous allez élire vos représentants à la MSA
Dites OUI, Votez !